

ASSEMBLEE NATIONALE

26 mai 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

AMENDEMENT

N° 31 Rect.

présenté par
M. CARREZ, rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 5

Rédiger ainsi le début de cet article :

« L'établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, dénommé Agence de l'innovation industrielle, est ajouté, à compter de sa création, à la liste... » (*le reste sans changement*).

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.